

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX  
(Prévu au 2e alinéa de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016)**

**ÉTAT DES SERVICES EFFECTIFS**

**Ce document est à faire compléter par votre employeur uniquement**

**Document à déposer dans votre espace sécurisé**  
Joindre le dernier administratif en date

Affaire suivie par : ..... ☎ n° de tél : ..... ✉ courriel : .....

Nom et Prénom de l'agent : ..... Né(e) le : ..... à .....

✓ L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de clôture des inscriptions de l'examen professionnel d'ingénieur territorial par voie de promotion interne, à savoir le **22 février 2024** ?  oui  non

✓ L'intéressé (e) relève-t-il (elle) du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ?  oui  non

✓ L'intéressé(e) dirige-t-il (elle) depuis au moins 2 ans, la totalité des services techniques des communes ou établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ?  oui  non

Toutes les colonnes du tableau doivent être **obligatoirement** renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Période		Employeur	Grade	Qualité (1)	Durée hebdomadaire de service	Situation / Position	Durée		
Du	Au						An(s)	Mois	Jour(s)
<b>Total</b>									

(1) : Stagiaire, Titulaire,

Fait à  
Le .....

Le Maire ou le Président  
(signature et cachet)

Je soussigné(e) :  
Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent document.

Fait le .....  
Signature du candidat